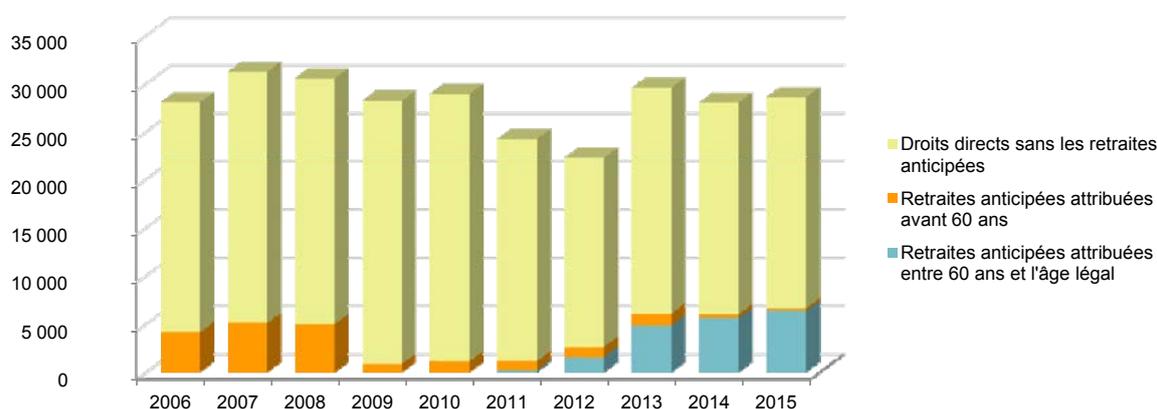




Retraités résidant en Carsat Midi-Pyrénées

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	14 864	21 249	36 113
Droits directs (retraites personnelles)	13 638	14 928	28 566
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 226	6 321	7 547
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	958	1 185	2 143

Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	4 832	2 030	6 862
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,0 ans	62,9 ans	62,5 ans
Droits dérivés	75,9 ans	73,6 ans	74,0 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Pensions à taux réduit	8,0%	8,3%	8,2%
Retraités bénéficiant d'une surcote	14,8%	14,0%	14,4%
Polypensionnés	64,7%	48,7%	56,4%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	253 147	323 230	576 377
Retraités percevant un droit direct seul	243 116	230 692	473 808
Retraités percevant un droit dérivé seul	1 898	19 971	21 869
Retraités percevant les deux à la fois	8 133	72 567	80 700
Minimum vieillesse ⁽³⁾	3,3%	3,7%	3,5%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	33 673	11 649	45 322
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,8 ans	74,8 ans	73,9 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	699 €	567 €	625 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 108 €	953 €	1 034 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	26,5%	57,5%	43,4%

¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

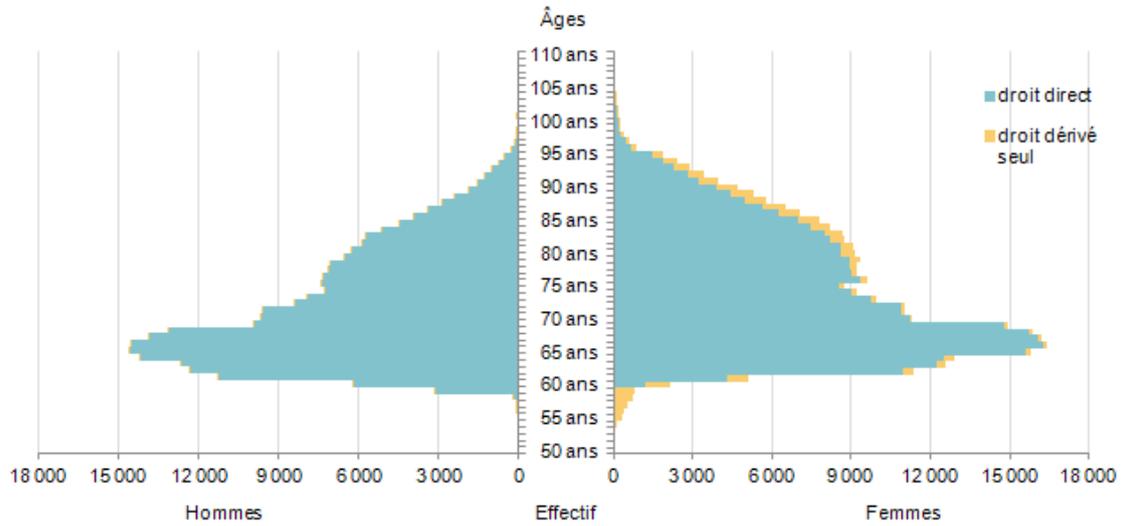
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

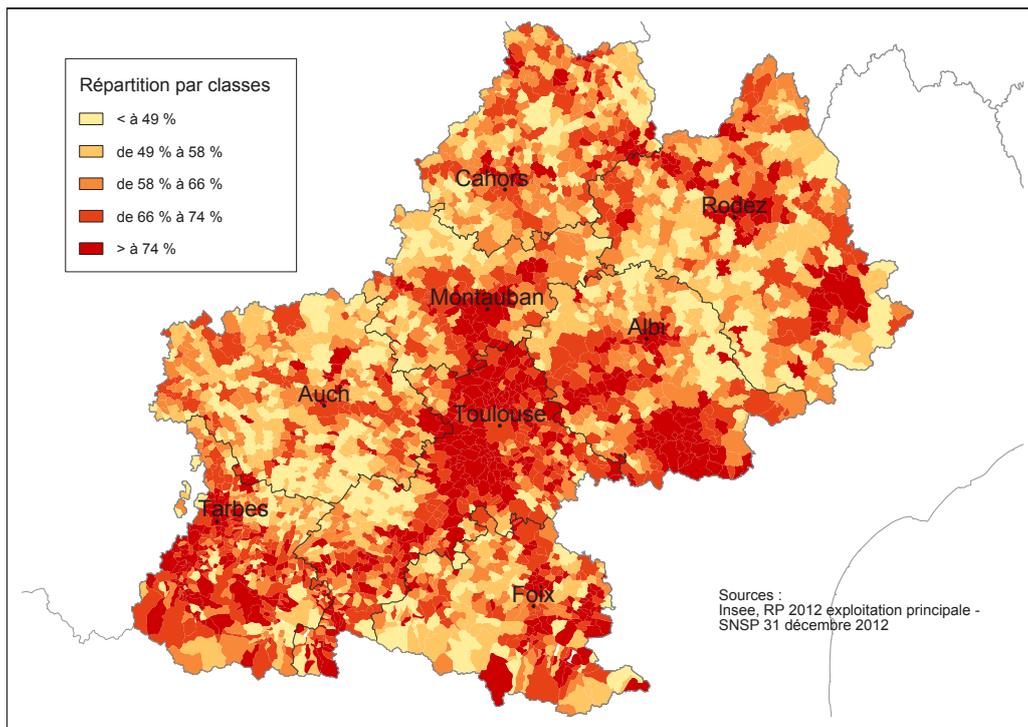
⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Pyramide des âges des résidents



Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Midi-Pyrénées



Prestataires payés par la Carsat Midi-Pyrénées

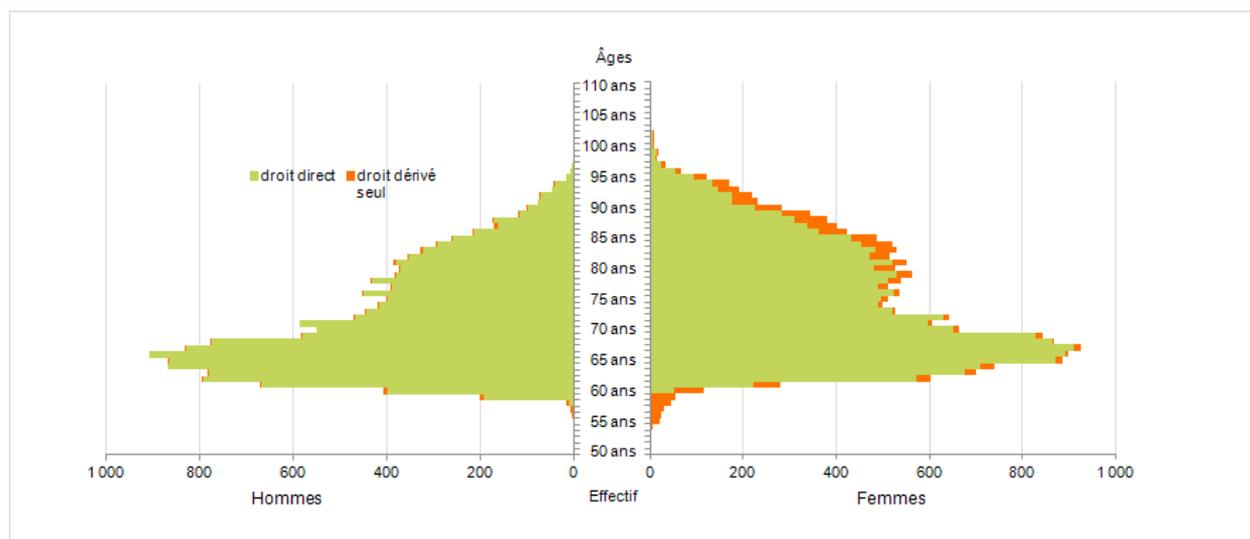
Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
09 - Ariège	13 893	16 872	30 765
12 - Aveyron	24 831	32 131	56 962
31 - Haute-Garonne	84 846	106 124	190 970
32 - Gers	15 556	20 257	35 813
46 - Lot	14 906	19 079	33 985
65 - Hautes-Pyrénées	21 832	28 245	50 077
81 - Tarn	34 996	44 917	79 913
82 - Tarn-et-Garonne	19 034	24 568	43 602
Total Carsat Midi-Pyrénées	229 894	292 193	522 087
Total hors Carsat Midi-Pyrénées	21 480	24 439	45 919
Ensemble des prestataires	251 374	316 632	568 006

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	849	1 184	2 033
Droits directs (retraites personnelles)	785	804	1 589
Droits dérivés (retraites de réversion)	64	380	444
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	53	73	126
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	300	82	382
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,9 ans	63,2 ans	62,5 ans
Droits dérivés	73,3 ans	74,1 ans	74,0 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	66,0%	46,3%	56,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	15 322	18 682	34 004
Retraités percevant un droit direct seul	14 683	12 497	27 180
Retraités percevant un droit dérivé seul	103	1 428	1 531
Retraités percevant les deux à la fois	536	4 757	5 293
Minimum vieillesse ⁽³⁾	3,4%	4,3%	3,9%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	2 162	578	2 740
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,9 ans	75,2 ans	74,1 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	686 €	549 €	611 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 072 €	909 €	999 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	26,7%	62,2%	45,6%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

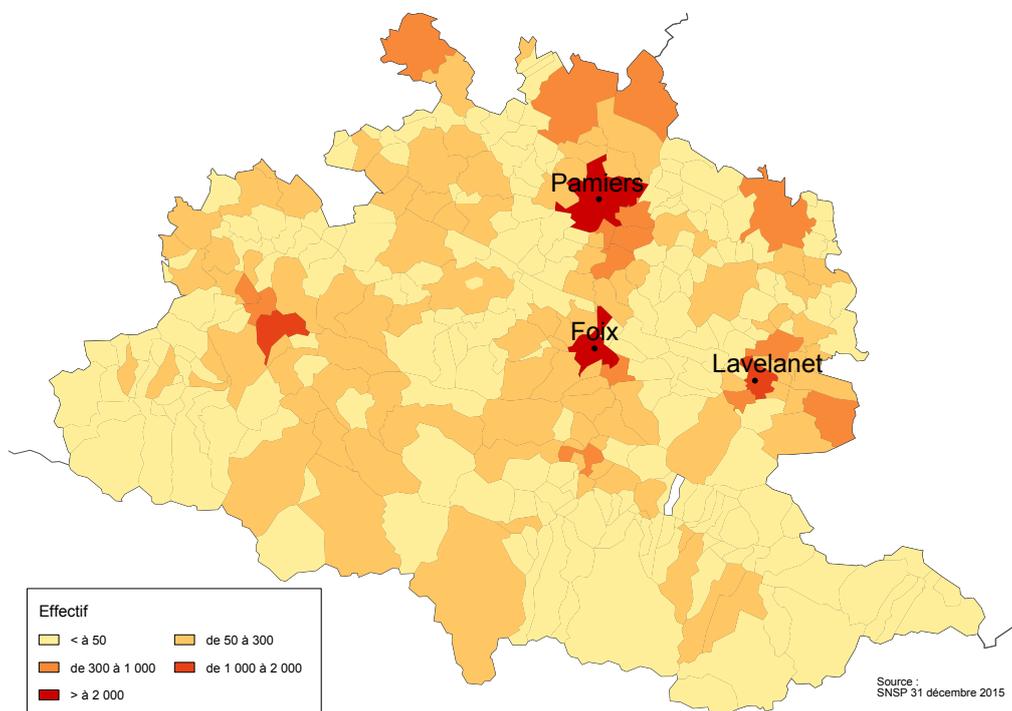
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Pamiers			
Nombre total de retraités	1 300	1 834	3 134
Retraités percevant un droit direct seul	1 240	1 167	2 407
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	144	148
Retraités percevant les deux à la fois	56	523	579
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,8%	7,2%	6,2%
Foix			
Nombre total de retraités	851	1 207	2 058
Retraités percevant un droit direct seul	812	864	1 676
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	67	75
Retraités percevant les deux à la fois	31	276	307
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,5%	4,7%	4,2%
Lavelanet			
Nombre total de retraités	867	1 110	1 977
Retraités percevant un droit direct seul	823	678	1 501
Retraités percevant un droit dérivé seul	0	57	57
Retraités percevant les deux à la fois	44	375	419
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,6%	4,2%	4,4%

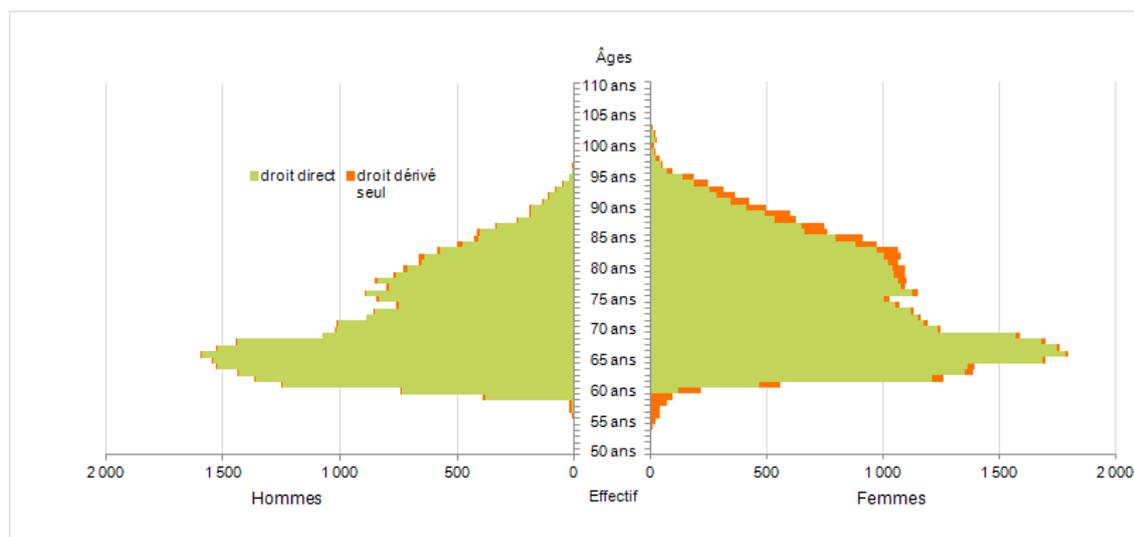
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	1 648	2 288	3 936
Droits directs (retraites personnelles)	1 464	1 561	3 025
Droits dérivés (retraites de réversion)	184	727	911
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	89	111	200
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	597	215	812
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,7 ans	62,8 ans	62,3 ans
Droits dérivés	77,5 ans	73,7 ans	74,4 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	68,6%	56,1%	62,1%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	28 093	36 180	64 273
Retraités percevant un droit direct seul	26 725	26 312	53 037
Retraités percevant un droit dérivé seul	340	2 220	2 560
Retraités percevant les deux à la fois	1 028	7 648	8 676
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,6%	3,1%	2,9%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	4 094	1 258	5 352
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,8 ans	74,9 ans	74,0 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	638 €	524 €	574 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 068 €	935 €	1 004 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	30,1%	62,0%	47,7%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

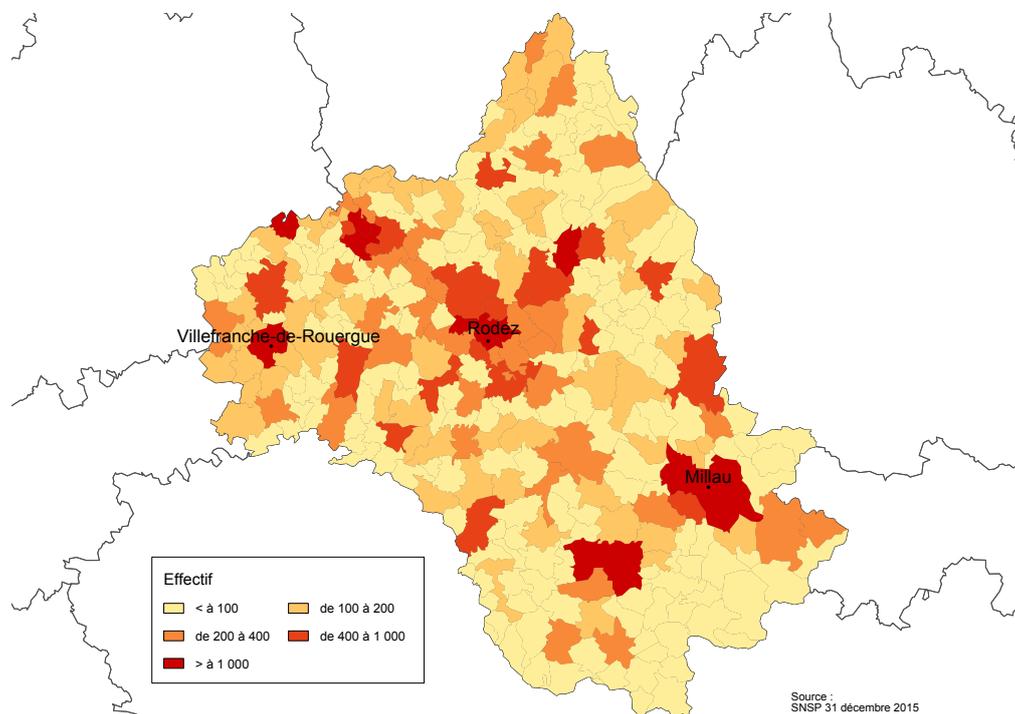
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Rodez			
Nombre total de retraités	1 976	2 967	4 943
Retraités percevant un droit direct seul	1 915	2 176	4 091
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	171	178
Retraités percevant les deux à la fois	54	620	674
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,9%	5,0%	4,9%
Millau			
Nombre total de retraités	2 356	3 417	5 773
Retraités percevant un droit direct seul	2 236	2 369	4 605
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	133	142
Retraités percevant les deux à la fois	111	915	1 026
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,5%	3,4%	3,4%
Villefranche-de-Rouergue			
Nombre total de retraités	1 419	1 795	3 214
Retraités percevant un droit direct seul	1 352	1 256	2 608
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	101	105
Retraités percevant les deux à la fois	63	438	501
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,3%	3,5%	3,4%

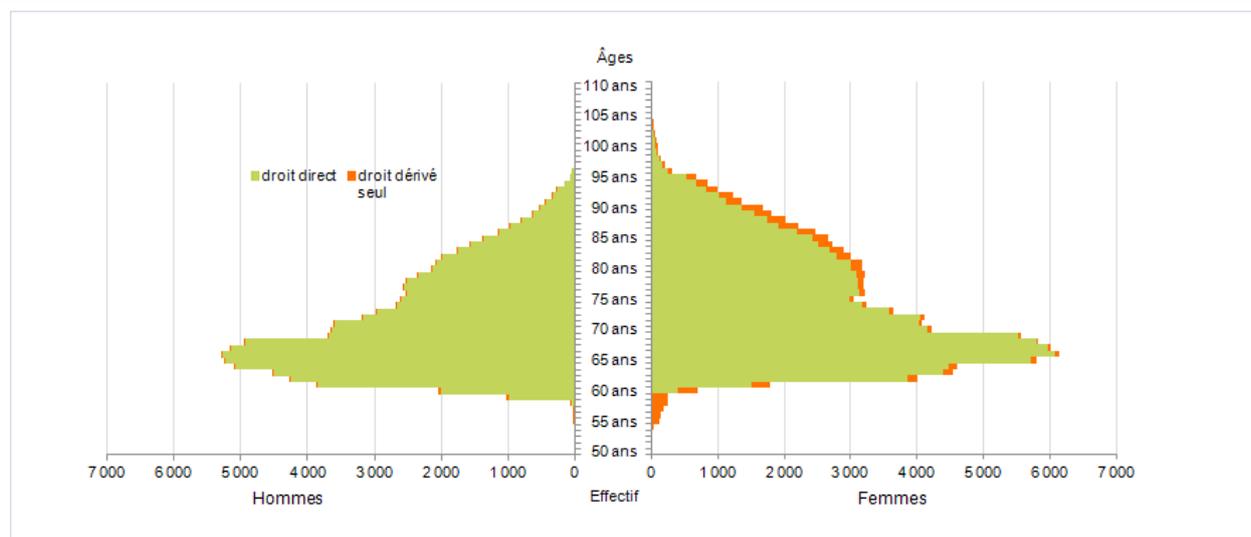
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	5 494	7 855	13 349
Droits directs (retraites personnelles)	5 170	5 731	10 901
Droits dérivés (retraites de réversion)	324	2 124	2 448
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	376	462	838
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 627	723	2 350
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,2 ans	63,0 ans	62,6 ans
Droits dérivés	75,4 ans	73,5 ans	73,8 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	58,8%	43,7%	50,9%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	90 449	115 078	205 527
Retraités percevant un droit direct seul	87 843	82 926	170 769
Retraités percevant un droit dérivé seul	370	6 753	7 123
Retraités percevant les deux à la fois	2 236	25 399	27 635
Minimum vieillesse ⁽³⁾	3,7%	3,8%	3,8%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	10 920	4 200	15 120
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,7 ans	74,6 ans	73,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	775 €	604 €	679 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 156 €	990 €	1 079 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	22,0%	51,7%	38,2%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

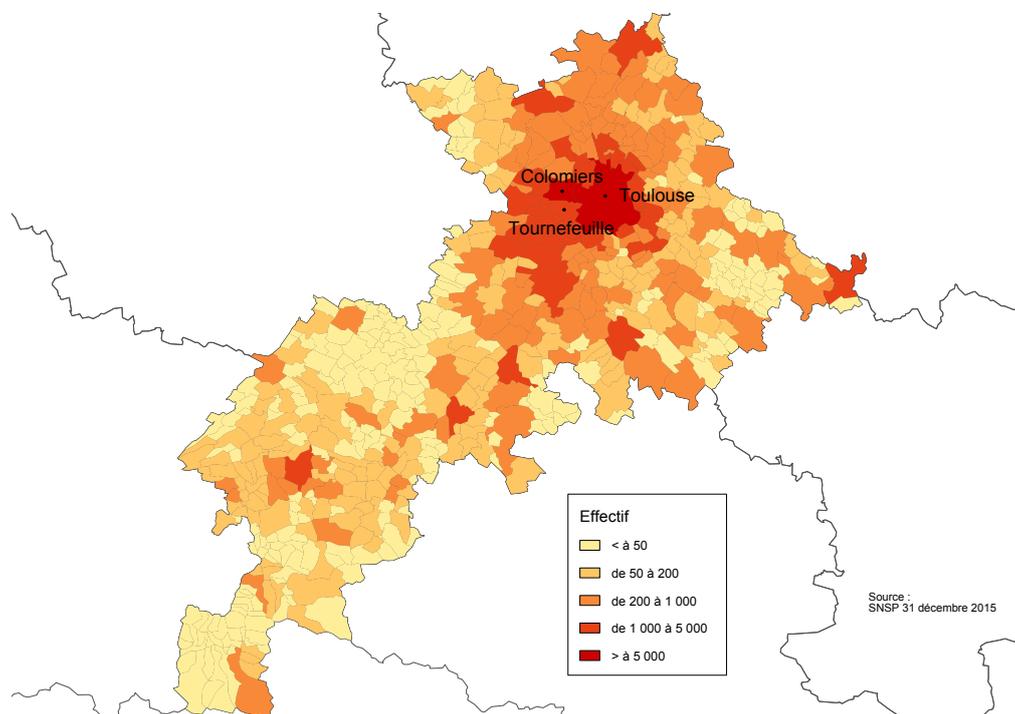
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Toulouse			
Nombre total de retraités	23 190	34 119	57 309
Retraités percevant un droit direct seul	22 564	24 412	46 976
Retraités percevant un droit dérivé seul	71	1 961	2 032
Retraités percevant les deux à la fois	555	7 746	8 301
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	8,8%	6,1%	7,2%
Colomiers			
Nombre total de retraités	2 441	3 237	5 678
Retraités percevant un droit direct seul	2 381	2 277	4 658
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	170	175
Retraités percevant les deux à la fois	55	790	845
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,4%	4,7%	4,2%
Tournefeuille			
Nombre total de retraités	1 909	2 235	4 144
Retraités percevant un droit direct seul	1 869	1 728	3 597
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	103	106
Retraités percevant les deux à la fois	37	404	441
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,5%	2,3%	1,9%

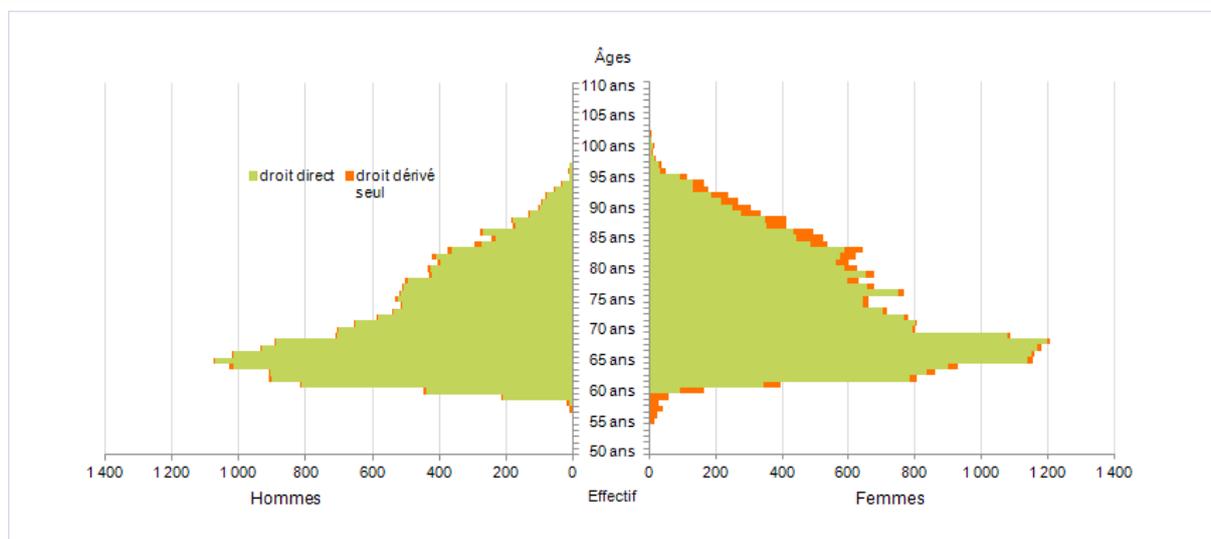
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	997	1 482	2 479
Droits directs (retraites personnelles)	909	1 046	1 955
Droits dérivés (retraites de réversion)	88	436	524
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	55	72	127
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	346	148	494
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,9 ans	63,0 ans	62,5 ans
Droits dérivés	74,6 ans	72,8 ans	73,1 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	76,5%	63,0%	69,3%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	17 893	22 930	40 823
Retraités percevant un droit direct seul	17 040	16 785	33 825
Retraités percevant un droit dérivé seul	248	1 459	1 707
Retraités percevant les deux à la fois	605	4 686	5 291
Minimum vieillesse ⁽³⁾	3,1%	4,0%	3,6%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	2 599	945	3 544
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,7 ans	74,5 ans	73,7 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	593 €	501 €	541 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 085 €	941 €	1 013 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	33,4%	62,6%	49,4%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

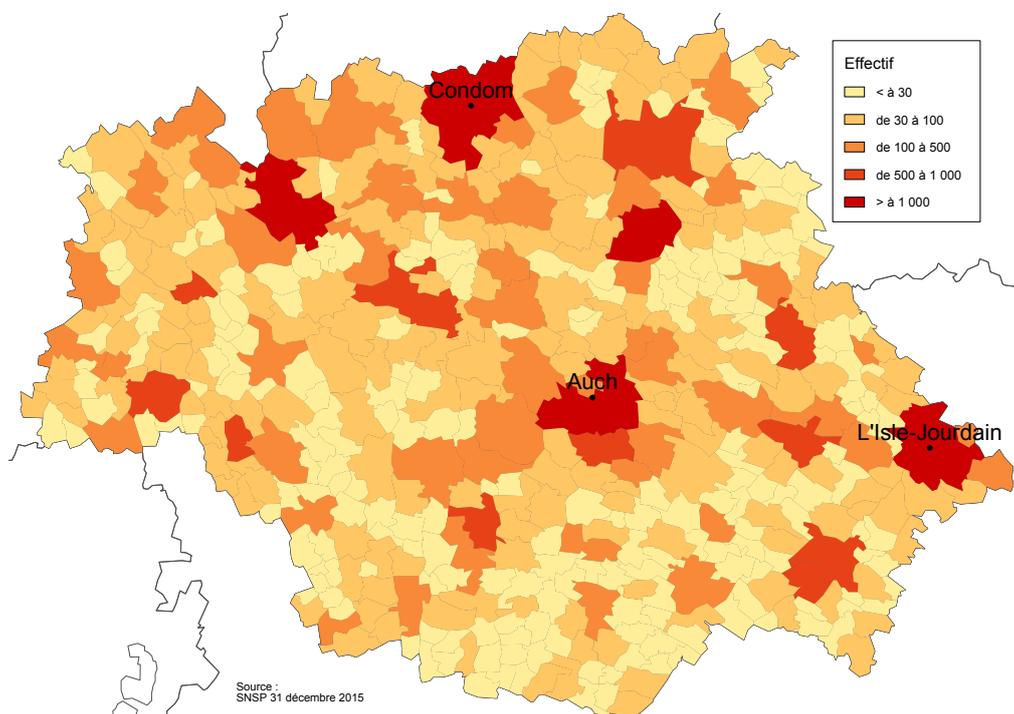
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Auch			
Nombre total de retraités	2 059	2 849	4 908
Retraités percevant un droit direct seul	1 966	2 052	4 018
Retraités percevant un droit dérivé seul	15	148	163
Retraités percevant les deux à la fois	78	649	727
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,8%	5,5%	5,6%
Isle-Jourdain (L')			
Nombre total de retraités	578	781	1 359
Retraités percevant un droit direct seul	561	536	1 097
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	52	58
Retraités percevant les deux à la fois	11	193	204
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,6%	2,8%	2,3%
Condom			
Nombre total de retraités	769	1 074	1 843
Retraités percevant un droit direct seul	733	738	1 471
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	65	73
Retraités percevant les deux à la fois	28	271	299
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,5%	5,2%	4,5%

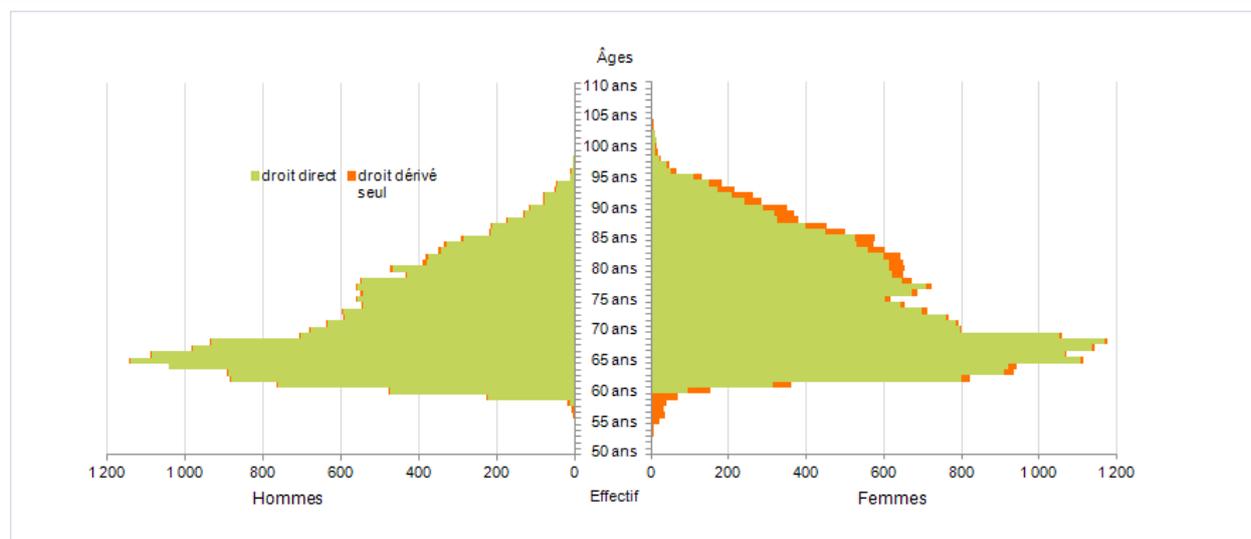
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	999	1 371	2 370
Droits directs (retraites personnelles)	896	948	1 844
Droits dérivés (retraites de réversion)	103	423	526
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	67	60	127
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	301	169	470
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,0 ans	62,6 ans	62,3 ans
Droits dérivés	75,5 ans	73,6 ans	74,0 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	72,1%	53,8%	62,7%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	18 333	23 088	41 421
Retraités percevant un droit direct seul	17 575	16 839	34 414
Retraités percevant un droit dérivé seul	173	1 319	1 492
Retraités percevant les deux à la fois	585	4 930	5 515
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,7%	3,3%	3,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	2 473	868	3 341
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,8 ans	74,8 ans	73,9 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	664 €	556 €	603 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 109 €	966 €	1 039 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	28,6%	56,3%	43,7%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

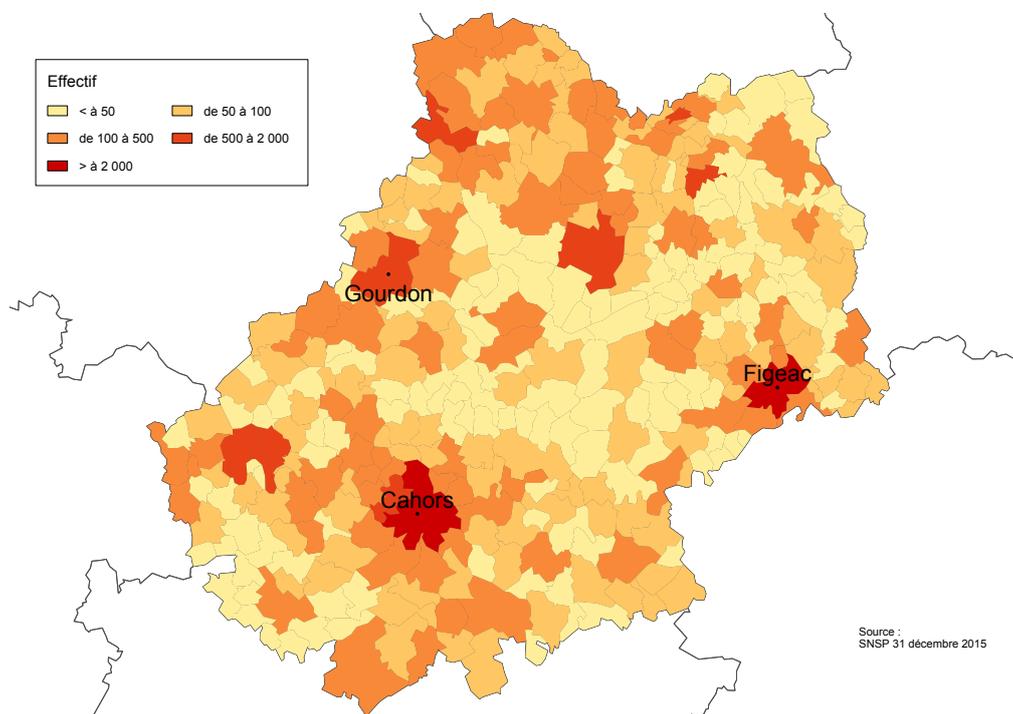
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Cahors			
Nombre total de retraités	1 877	2 737	4 614
Retraités percevant un droit direct seul	1 808	1 970	3 778
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	138	146
Retraités percevant les deux à la fois	61	629	690
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,9%	6,0%	5,6%
Figeac			
Nombre total de retraités	1 049	1 420	2 469
Retraités percevant un droit direct seul	1 020	955	1 975
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	82	86
Retraités percevant les deux à la fois	25	383	408
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,9%	3,7%	3,3%
Gourdon			
Nombre total de retraités	541	762	1 303
Retraités percevant un droit direct seul	511	513	1 024
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	53	60
Retraités percevant les deux à la fois	23	196	219
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,3%	3,5%	3,5%

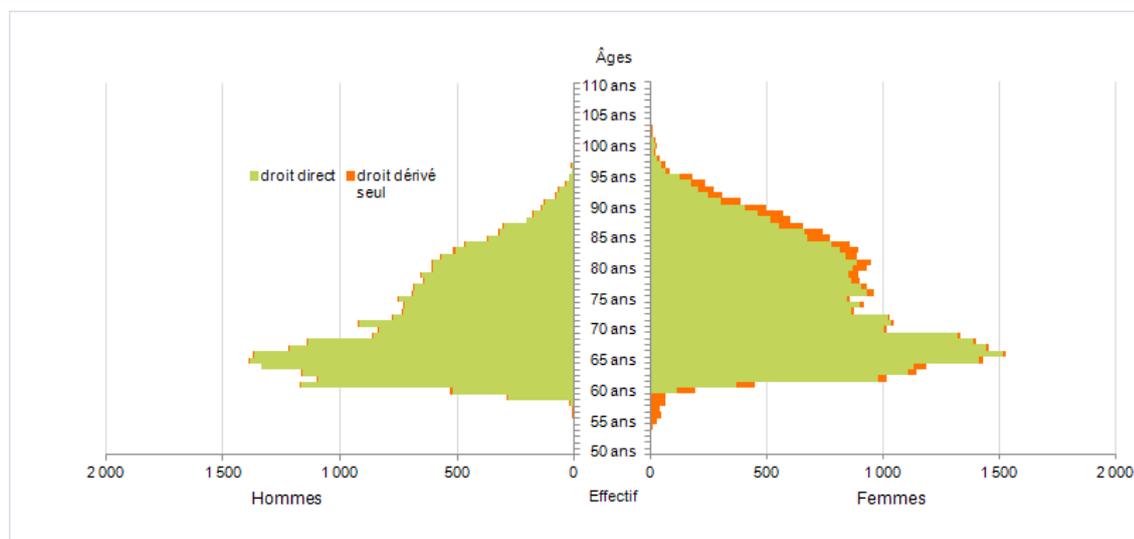
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	1 351	2 018	3 369
Droits directs (retraites personnelles)	1 244	1 399	2 643
Droits dérivés (retraites de réversion)	107	619	726
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	90	121	211
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	420	191	611
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,0 ans	63,1 ans	62,6 ans
Droits dérivés	74,7 ans	73,6 ans	73,7 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	62,1%	43,2%	52,1%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	23 719	30 871	54 590
Retraités percevant un droit direct seul	22 737	21 155	43 892
Retraités percevant un droit dérivé seul	141	2 120	2 261
Retraités percevant les deux à la fois	841	7 596	8 437
Minimum vieillesse ⁽³⁾	3,1%	4,1%	3,7%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	2 975	996	3 971
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,9 ans	75,2 ans	74,2 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	665 €	559 €	605 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 073 €	930 €	1 005 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	29,5%	59,7%	46,1%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

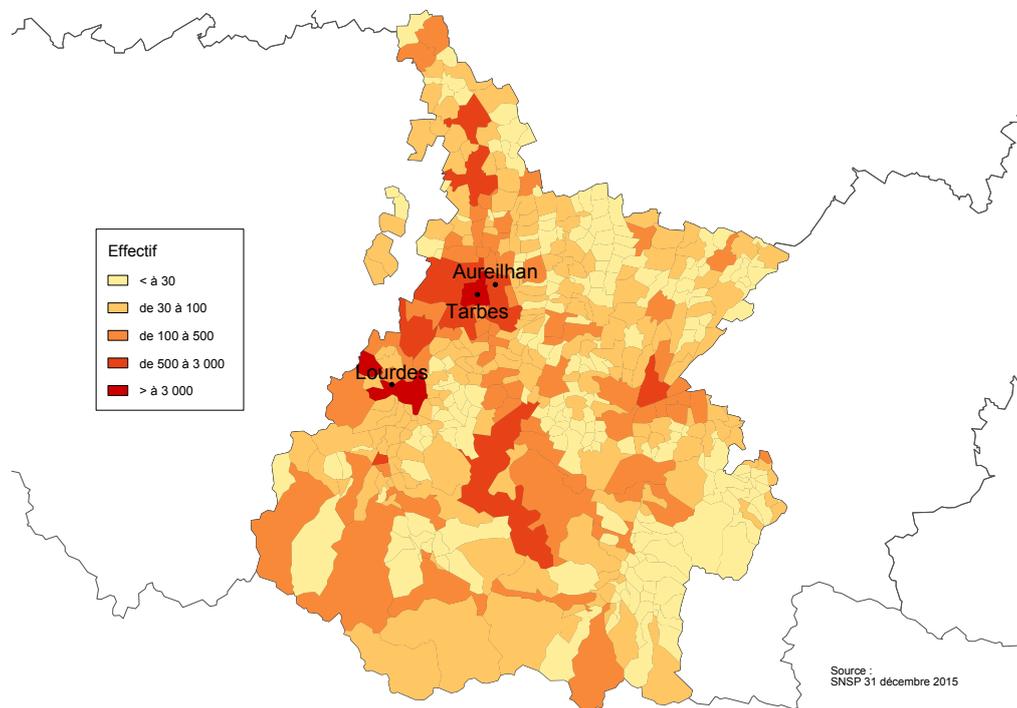
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Tarbes			
Nombre total de retraités	3 639	5 928	9 567
Retraités percevant un droit direct seul	3 479	3 793	7 272
Retraités percevant un droit dérivé seul	11	409	420
Retraités percevant les deux à la fois	149	1 726	1 875
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	7,4%	7,5%	7,5%
Lourdes			
Nombre total de retraités	1 623	2 610	4 233
Retraités percevant un droit direct seul	1 541	1 758	3 299
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	160	164
Retraités percevant les deux à la fois	78	692	770
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,2%	5,7%	5,5%
Aureilhan			
Nombre total de retraités	879	1 126	2 005
Retraités percevant un droit direct seul	841	761	1 602
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	64	67
Retraités percevant les deux à la fois	35	301	336
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,0%	3,2%	2,7%

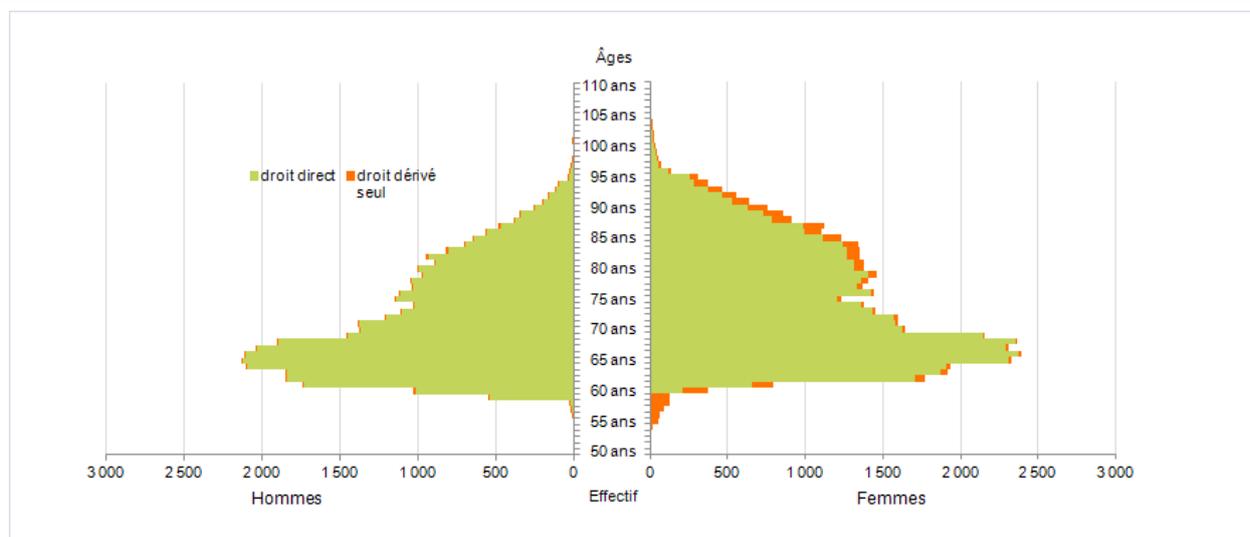
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 232	3 165	5 397
Droits directs (retraites personnelles)	2 025	2 160	4 185
Droits dérivés (retraites de réversion)	207	1 005	1 212
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	128	181	309
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	825	316	1 141
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,7 ans	62,8 ans	62,2 ans
Droits dérivés	77,2 ans	74,6 ans	75,1 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	64,8%	46,5%	55,3%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	38 101	48 936	87 037
Retraités percevant un droit direct seul	36 314	34 497	70 811
Retraités percevant un droit dérivé seul	303	2 934	3 237
Retraités percevant les deux à la fois	1 484	11 505	12 989
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,7%	3,4%	3,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	5 154	1 565	6 719
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,0 ans	75,0 ans	74,1 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	696 €	577 €	629 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 069 €	918 €	996 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	25,9%	60,5%	44,8%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

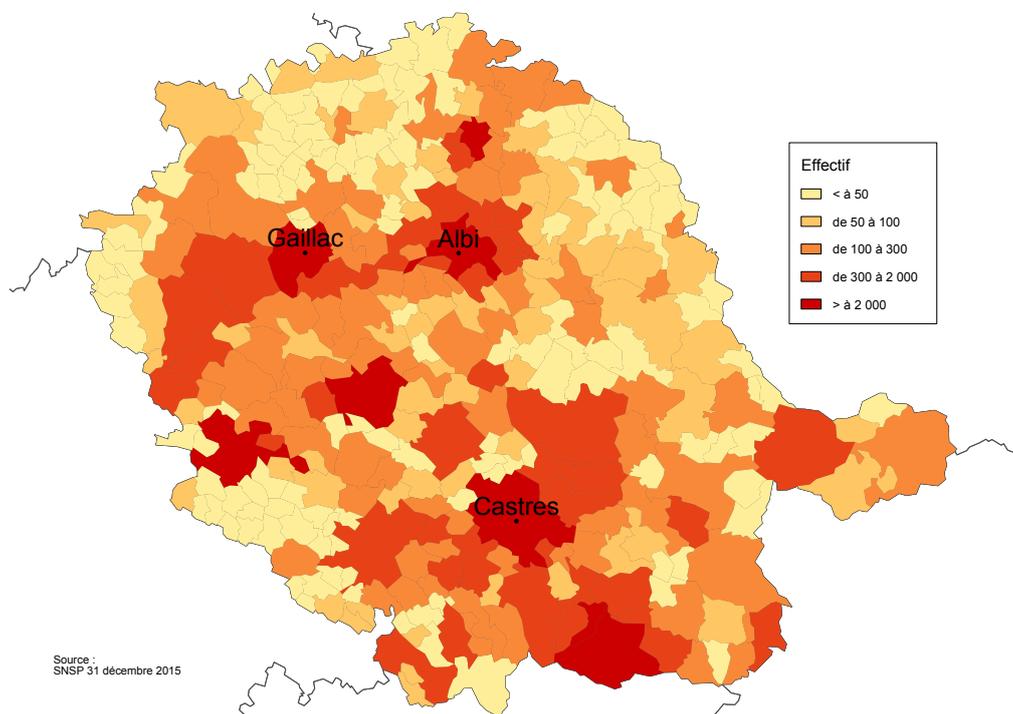
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Albi			
Nombre total de retraités	4 553	6 839	11 392
Retraités percevant un droit direct seul	4 381	4 849	9 230
Retraités percevant un droit dérivé seul	26	420	446
Retraités percevant les deux à la fois	146	1 570	1 716
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,6%	4,4%	4,1%
Castres			
Nombre total de retraités	4 279	6 048	10 327
Retraités percevant un droit direct seul	4 095	4 056	8 151
Retraités percevant un droit dérivé seul	11	287	298
Retraités percevant les deux à la fois	173	1 705	1 878
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,4%	4,3%	3,9%
Gaillac			
Nombre total de retraités	1 311	1 861	3 172
Retraités percevant un droit direct seul	1 262	1 306	2 568
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	117	126
Retraités percevant les deux à la fois	40	438	478
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,7%	4,8%	4,7%

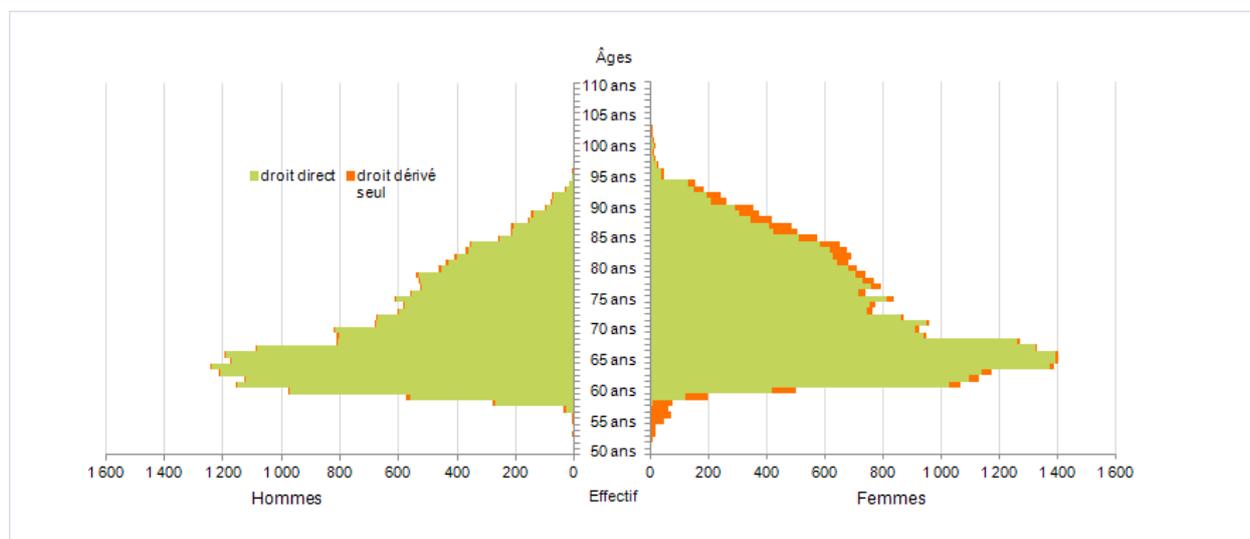
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	1 294	1 886	3 180
Droits directs (retraites personnelles)	1 145	1 279	2 424
Droits dérivés (retraites de réversion)	149	607	756
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	100	105	205
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	416	186	602
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,9 ans	62,7 ans	62,3 ans
Droits dérivés	75,8 ans	72,7 ans	73,3 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	73,1%	58,4%	65,3%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	21 237	27 465	48 702
Retraités percevant un droit direct seul	20 199	19 681	39 880
Retraités percevant un droit dérivé seul	220	1 738	1 958
Retraités percevant les deux à la fois	818	6 046	6 864
Minimum vieillesse ⁽³⁾	3,9%	4,2%	4,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	3 296	1 239	4 535
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,5 ans	74,4 ans	73,6 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	629 €	532 €	574 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 072 €	917 €	995 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	31,1%	61,5%	47,9%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

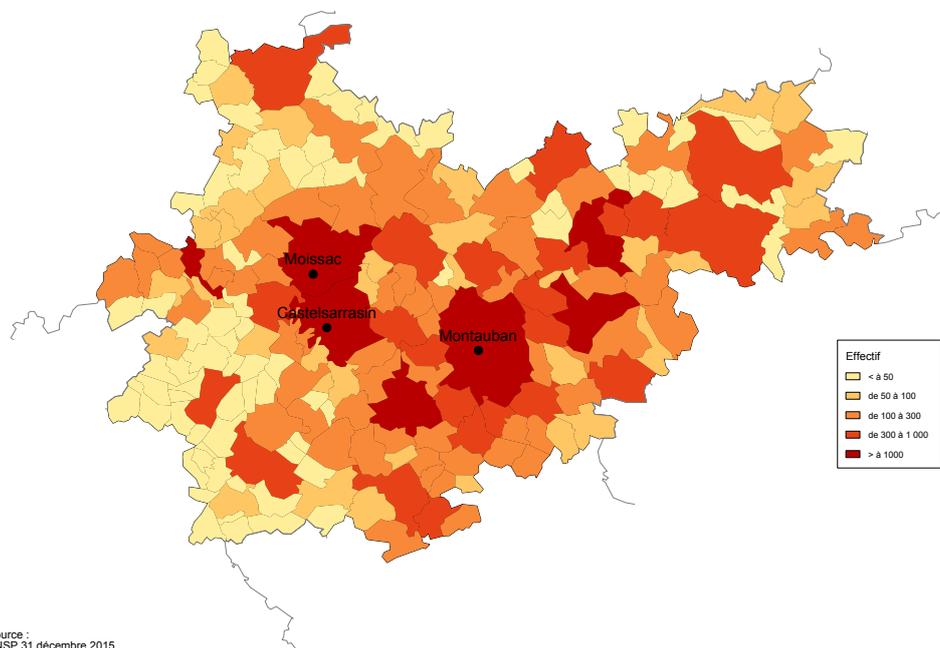
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Montauban			
Nombre total de retraités	4 971	6 947	11 918
Retraités percevant un droit direct seul	4 748	5 024	9 772
Retraités percevant un droit dérivé seul	32	397	429
Retraités percevant les deux à la fois	191	1 526	1 717
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,0%	5,1%	5,5%
Castelsarrasin			
Nombre total de retraités	1 256	1 629	2 885
Retraités percevant un droit direct seul	1 206	1 101	2 307
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	109	115
Retraités percevant les deux à la fois	44	419	463
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,2%	6,0%	5,2%
Moissac			
Nombre total de retraités	1 270	1 625	2 895
Retraités percevant un droit direct seul	1 210	1 123	2 333
Retraités percevant un droit dérivé seul	12	114	126
Retraités percevant les deux à la fois	48	388	436
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,7%	4,7%	5,1%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.